

Info Cultures maraîchères

10/2018

16 mai 2018

Prochaine édition: jeudi 24.05.2018

Table des matières

Identifier au champ les stades de la mouche blanche du chou	1
Nouveau: autorisation du Proman sur la mâche semée	2
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

Identification au champ des stades de l'aleurode du chou

Dans les régions fortement infestées de mouche blanche du chou (*Aleyrodes proletella*) au cours de l'année précédente, il faut entreprendre dès maintenant les contrôles au champ. Le seuil de tolérance est évalué à 10-20 individus par plante (total des adultes, des pontes et des larves).



Photo 1 : Les mouches blanches du chou (*Aleyrodes proletella*) s'installent en foyers denses sur les jeunes feuilles des choux (photo : R. Total, Agroscope). C'est aussi là qu'elles pondent leurs œufs.



Photo 4 : Jeune larve (flèche) et larves plus âgées (pupes) de la mouche blanche du chou. De forme ovale aplatie, elles ressemblent à des cochenilles (photo : Agroscope).



Photo 2 : Ponte fraîche de forme circulaire typique (à g.) et adulte (à dr.) de la mouche blanche du chou sur une feuille de brocoli (photo : R. Total, Agroscope).



Photo 5 : À peu près 2-3 semaines après le début de l'attaque, on peut observer de petits groupes de larves à la face inférieure des feuilles âgées (photo : C. Sauer, Agroscope).



Photo 3 : Au cours du développement embryonnaire, les pontes de la mouche blanche du chou peuvent prendre une teinte grisâtre (flèche) (photo : R. Total, Agroscope).



Photo 6 : Avec la progression de l'infestation, la densité de larves par feuille augmente fortement, également dans les étages foliaires supérieurs (photo : C. Sauer, Agroscope).



Nouveau : autorisation du Proman sur la mâche semée



Photo 7 : Culture de mâche (photo : F. Keller, Agroscope).

Le produit herbicide Proman d'Omya est désormais autorisé sur la mâche semée (<https://www.psm.admin.ch/fr/produkte/7256>). Proman s'utilise en prélevée (0.5-0.75 l/ha). On appliquera le dosage le plus faible sur sols sablonneux faiblement humiques, et le dosage le plus élevé sur sols lourds faiblement humiques (charge 4). D'autre part, Proman ne peut être utilisé qu'une fois par parcelle et par année.

En cas d'application sous serre, celle-ci doit être abondamment aérée avant que l'on y pénètre à nouveau. La substance active, le métobromuron, appartient au même groupe de substances actives que le linuron (Afalon), dont l'utilisation n'est plus autorisée depuis le 30 avril. Selon la firme Omya, le produit Proman sera vraisemblablement disponible dans le commerce dès le début de juin.

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 8 : Le vol de la 1ère génération de la cécidomyie du chou (*Contarinia nasturtii*) a commencé par endroits. Dans les régions où les attaques sont habituelles, il faut dès maintenant surveiller les pièges (photo : C. Sauer, Agroscope).



Photo 9 : L'activité de succion des pucerons du saule (*Cavariella aegopodii*) peut entraîner maintenant un rabougrissement du feuillage des carottes. Il est recommandé de contrôler les cultures (photo : S. Schnieper, Liebegg, Gränichen).



Photo 10 : On voit maintenant apparaître, sur les feuilles les plus âgées des bettes, les taches brunes arrondies de ramulariose (*R. beticola*). Ces taches sont souvent auréolées de jaune (photo : C. Sauer, Agroscope).



Photo 11 : Lors du contrôle opéré lundi dans les cultures, on a découvert les premières galeries sous-laminaires, de forme large, de la pégomyie de la betterave (*Pegomya betae*) (photo : C. Sauer, Agroscope).



Photo 12 : Il faut s'attendre dès maintenant, dans les cultures de cucurbitacées, au vol d'invasion du redoutable puceron du melon et du cotonnier (*Aphis gossypii*) (photo : R. Total, Agroscope).

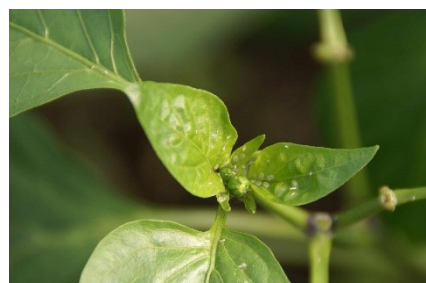


Photo 13 : L'infestation des cultures sous serres par diverses espèces de pucerons (*M. persicae*, *A. fabae*, *A. solani*, *M. euphorbiae* etc.) est en augmentation, et les parties sommitales des plantes sont rapidement attaquées (photo : C. Sauer, Agroscope).



Photo 14 : Brunissement de l'apex des feuilles chez le fenouil (photo : C. Sauer, Agroscope).

Folioles brunies chez le fenouil

Lors du contrôle opéré lundi dans les cultures, on a constaté la présence d'un brunissement apical des feuilles de fenouil. Au laboratoire, il est apparu que les tissus étaient atteints de ramulariose (*Ramularia sp.*).

Pour lutter contre les champignons occasionnant des taches foliaires tels *Cercospora sp.* et *Ramularia sp.* en cultures de fenouil, on peut utiliser les substances actives azoxystrobine (divers produits, délai d'attente 1 semaine) ou Difénoconazole (divers produits, délai d'attente 2 semaines).



Photo 15 : Feutrage gris sombre du mildiou (*Peronospora destructor*) sur le feuillage d'un oignon (photo C. Sauer, Agroscope).

Il est temps de protéger les oignons d'été du mildiou !

On peut observer maintenant une forte sporulation du mildiou (*Peronospora destructor*) sur les oignons hivernés (photo 15). On trouvera dans l'Info Cultures maraîchères 7/2018 du 25 avril 2018, à la page 3, les recommandations de lutte contre le mildiou chez les oignons d'hiver.

En raison de la forte pression d'infection, il convient de protéger également les oignons d'été de l'infection par le mildiou. En complément aux substances actives à effet exclusivement protecteur (p. ex. fluazinam, divers produits ; délai d'attente 1 semaine ; chlorothalonil et mancozèbe, divers produits ; délai d'attente 3 semaines), on utilisera d'office, dans les cultures d'oignons très vigoureuses, des fongicides combinés, contenant des substances protectrices et curatives (p. ex. Curzate M WG, Mancozèbe Combi, Mancozèbe-Cymox, Mancozèbe-Cymox WG, Remiltine S pépite et Ridomil Gold ; délai d'attente 3 semaines). Le produit monocomposé Cymoxanil WG pourra être mélangé en cuve avec du mancozèbe (délai d'attente 3 semaines). Les substances actives systémiques des produits combinés Cymoxanil et Métalaxyl-M pourront être appliquées à la suite d'un traitement de base, afin de protéger les feuilles nouvellement formées en agissant contre des infections récentes (action curative). Il convient toutefois de respecter strictement le nombre maximal de traitements avec une famille de substances, afin d'éviter le développement de résistances.

Les intervalles de traitement doivent être fixés en tenant compte de la pression d'infection (qui dépend de la météo) et de la rapidité de croissance de la culture. Si la croissance est forte et la météo favorable à la pression d'infection, privilégier des intervalles de 7 jours entre chaque traitement. Si le dernier traitement a été appliqué une semaine avant une période de pluie annoncée, protéger à nouveau la culture concernée avec un traitement fongicide ciblé.



Photo 16 : Tache foliaire jaunâtre aux contours flous, à la face supérieure d'une feuille de pois. À la face inférieure de la feuille, sous cette tache, on trouvera le feutrage velouté grisâtre des sporanges du mildiou (photo : R. Total, Agroscope).

Premiers foyers d'attaque de mildiou sur pois

Dans la région de Baden (AG), on a constaté lundi une première attaque de mildiou (*Peronospora vicia* f. sp. *psii*) dans une culture de pois. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Chez les pois sans cosse / pois de conserve, on peut utiliser contre le mildiou azoxystrobine (divers produits, délai d'attente 2 semaines) et azoxystrobine + difénoconazole (Priori Top, délai d'attente 1 semaine). Chez les spécialités (avec cosse) / pois mangetout, est autorisée au maximum une application de In mancozèbe + cymoxanil (Mancozeb-Cymox), avec un délai d'attente de 2 semaines.



Photo 17 : Feuille de cœur d'épinard rabougrie par suite d'une forte attaque du puceron noir de la fève (*Aphis fabae*) (photo : C. Sauer, Agroscope).

Le puceron noir de la fève cause aussi des dégâts sur les cultures de plein champ

Surveillez maintenant le feuillage des cultures sensibles, par exemple céleris, fenouils, épinards, bettes, betteraves à salade etc. quant à d'éventuelles attaques de ce ravageur et faites un traitement si nécessaire.

Sont autorisés pour la lutte contre les pucerons sur épinards en plein champ : lambda-cyhalothrine (divers produits, délai d'attente 1 semaine), pirimicarbe (Pirimicarb, Pirimicarb 50 WG, Pirimor ; délai d'attente 2 semaine) ainsi que spirotétramate (Movento SC, délai d'attente 2 semaines). En culture bio, on peut utiliser pour la lutte contre les pucerons sur haricots en plein champ et en serres pyréthrine (Alaxon Gold, Deril, Sanoplant Bio-Spritzmittel), pyréthrine + huile de sésame raffinée (Pyrethrum FS, Parexan N, Sepal) ou l'extrait de Quassia (BIOHOP DeISAN, Quassan) avec un délai d'attente de 3 jours. Le délai d'attente est d'une semaine pour les acides gras (sels de potassium, Siva 50) ; sont autorisés aussi les acides gras BIOHOP DeIMON, Natural, Neudosan Neu.



Photo 18 : Perforations dues aux chenilles de noctuelles (*Noctuidae*) dans une culture de tomates (photo : C. Sauer, Agroscope).

Première attaque de chenilles de noctuelles (*Noctuidae*) constatée sur tomates

Lors du contrôle opéré lundi dans les cultures, on a constaté un premier foyer d'infestation de jeunes chenilles de noctuelles, vraisemblablement de la noctuelle potagère (*Lacanobia oleracea*), dans une culture de tomates. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Pour lutter contre les chenilles de noctuelles (*Noctuidae*) sur tomates et poivrons en serres, sont autorisés *Bacillus thuringiensis* var. *aizawai* (XenTari WG), *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Dipel DF), chlorpyrifos-méthyle (Pyrinex M22, Reldan 22), spinosad (Audienz) et zeta-Cyperméthrine (ArboRondo ZC 1000, Fury 10 EW) avec un délai d'attente de 3 jours. En cultures de tomates, on peut aussi utiliser chlorpyrifos (Pyrinex) avec un délai d'attente de 2 semaines.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATaphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>

Mentions légales

Données,	Daniel Bachmann & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH)
Informations :	Lutz Collet, Grangeneuve, Posieux (FR) Patrick Joller & Michael Mannale, Arenenberg, Salenstein (TG) Martin Keller, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG), Martina Keller, Jürgen Krauss, Matthias Lutz, Reto Neuweiler & Ute Vogler, Agroscope
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) und Martin Koller (FiBL)
Coopération :	Kant. Fachstellen und Forschungsinstitut für biologischen Landbau (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Schloss 1, Case postale, 8820 Wädenswil www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope cornelia.sauer@agroscope.admin.ch